## Article 5 § 1 : montant du cautionnement

Le cautionnement suivant est exigé:

* Cautionnement: 5 % du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure.

Le cautionnement est libéré en 2 parties, la première moitié à la réception provisoire, et la deuxième moitié à la réception définitive.

* Cautionnement complémentaire 1: 10 % sur poste 23, 24, 25, 26, 28, 76, 77.

Le cautionnement est libéré en 2 parties, la première moitié à la réception provisoire, et la deuxième moitié à la réception définitive.

Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la notification de l'attribution du marché par recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence de cautionnement, les dispositions prévues à l'article 6 § 1-2 du cahier général des charges pourront être appliquées.

L'adjudicataire envoie la demande de libération de cautionnement au pouvoir adjudicateur.

## Article 13 § 1 : révision des prix

La révision de prix se calcule d'après la formule suivante:

FORMULE 1

Révision des prix = coefficient de révision (k) * partie révisable

k = 0,41*c1/C1 + 0,17*c2/C2 + 0,42

partie révisable = poste 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 76, 77, 78

FORMULE 2

Révision des prix = coefficient de révision (k) * partie révisable

k = 0,39*c1/C1 + 0,21*c2/C2 + 0,4

partie révisable = poste 23, 24, 27, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 85

FORMULE 3

Révision des prix = coefficient de révision (k) * partie révisable

k = 0,46*c1/C1 + 0,2*c2/C2 + 0,34

partie révisable = poste 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 100, 101, 102, 103, 104

FORMULE 4

Révision des prix = coefficient de révision (k) * partie révisable

k = 0,38*c1/C1 + 0,22*c2/C2 + 0,4

partie révisable = poste 17, 20, 21, 22, 34, 36, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 73, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99

FORMULE 5

Révision des prix = coefficient de révision (k) * partie révisable

k = 1 (non-révisable)

partie révisable = poste 56, 57

FORMULE 6

Révision des prix = coefficient de révision (k) * partie révisable

k = 0,52*c1/C1 + 0,48

partie révisable = poste 92

FORMULE 7

Révision des prix = coefficient de révision (k) * partie révisable

k = 0,44*c1/C1 + 0,25*c2/C2 + 0,31

partie révisable = poste 43, 44, 46, 50, 90